

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Décision du 30 juin 2026 portant désignation de l'administrateur provisoire du Centre hospitalier de Gisors

NOR : SFHH2630261S

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du 26 juin 2026 de l'Agence régionale de santé de Normandie relative au placement sous administration provisoire du Centre hospitalier de Gisors à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de six mois renouvelable ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Alexandre AUBERT, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du Centre hospitalier de Gisors à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de six mois renouvelable.

Article 2

Pendant cette période, Monsieur Alexandre AUBERT exerce les attributions de directeur du Centre hospitalier de Gisors. Pendant cette même période, le conseil de surveillance de l'établissement conserve l'intégralité de ses prérogatives et le directoire de l'établissement est maintenu.

Article 3

La présente décision est notifiée à l'administrateur provisoire. Elle est transmise pour information au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gisors, ainsi qu'au directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 30 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
Hugo GILARDI